

**Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française modifiant  
l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 12  
octobre 1983 fixant le cadre organique du personnel des  
services de l'Exécutif de la Communauté française**

**A.E. 25-11-1985**

**M.B. 16-01-1986**

Nous, Exécutif de la Communauté française,

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, notamment l'article 87;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 12 octobre 1983 fixant le cadre organique du personnel des Services de l'Exécutif de la Communauté française, tel que modifié;

Vu l'avis du Comité de consultation syndicale des Services de l'Exécutif de la Communauté française;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances;

Vu l'accord de notre Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française compétent en matière budgétaire et en matière de personnel;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 3 février 1982 réglant la signature des actes de l'Exécutif;

Sur la proposition de Notre Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française et vu la délibération de l'Exécutif du 25 novembre 1985.

Arrêtons :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 12 octobre 1983 fixant le cadre organique du personnel des Services de l'Exécutif de la Communauté française, tel que modifié, en «A. Personnel administratif», à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation - Administration centrale, sous l'intitulé : «Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation artistique» - «Service de l'inspection médicale scolaire», les mentions :

«conseiller ..... 1»

sont remplacées par :

«conseiller adjoint chef de service ..... 1»

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> octobre 1985.

**Article 3.** - Notre Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 novembre 1985.

Pour l'Exécutif de la Communauté française,

Le Ministre-Président,



